

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Avril 1875.

Bulletin politique.

On lit dans la France nouvelle :

Le palais de Versailles est rentré dans son grand silence ; la tribune est muette, la sonnette présidentielle se tait et les dieux et les déesses des jardins de Louis XIV n'entendent plus que le gazouillement des oiseaux occupés en ce moment à bâtir leurs nids. Nos représentants sont dispersés dans tous les coins de la France, quelques uns ne songeant qu'à voir pousser les premières feuilles et éclore les premières fleurs, les autres, et c'est le grand nombre, semant à pleine main la graine électorale et se demandant avec anxiété quelle moisson ils récolteront dans la saison des élections.

Le drapeau tricolore flotte sur l'Elysée et nous apprend que M. Thiers est rentré dans sa bonne ville de Paris pour y goûter un repos bien mérité. Les Prussiens comptent nos écus et font leurs paquets ; l'argent abonde à la Bourse, et l'année promet d'être fertile. Il semble donc que nous soyons revenus au temps heureux de l'âge d'or.

Et cependant, personne n'est content, personne n'est rassuré.

M. Thiers, que les conseillers municipaux de Paris étaient allés féliciter il y a quinze jours, M. Thiers, le protecteur de la République, le libérateur que nous nous attendions à voir rentrer à Paris au son du canon et des cloches et au milieu des applaudissements d'une multitude en délire, M. Thiers est abandonné. Les républicains de Paris ne veulent pas de lui, ils le repoussent dans la personne de M. de Rémusat, son ami, son ministre et son candidat. A l'ami de M. Thiers, ils préfèrent le rouge M. Barodet.

M. le Président de la République sent

chanceler sa fortune. Il avait cru, en dépit de tous les avertissements, qu'il amènerait la masse des républicains à la République conservatrice et s'était mis à leur tête. Mais, hélas ! il avait oublié que, chez nous, le premier devoir d'un chef républicain, c'est d'obéir à ses soldats. Les journaux et les électeurs républicains le lui rappellent cruellement aujourd'hui.

La République française, qui hier encore se prosternait aux genoux de M. Thiers, lui donne de sévères avertissements :

« Que M. Thiers y prenne garde, dit-elle, nous commençons à nous lasser... Le pays ne s'arrête devant aucune considération, ni de situation, ni de personne, et si l'on a l'imprudence de se mettre sur son passage, on s'expose aux plus fâcheuses mésaventures. »

Les électeurs radicaux n'ont pas été moins énergiques. A Marseille, à Paris, à Nantes, à Aix, à Saint-Rémi, les candidats qui auraient voulu personnifier la politique du gouvernement n'ont pas osé, pour la plupart, maintenir leur candidature, et ceux qui l'ont osé ont été honteusement battus.

Entre les royalistes et les radicaux, M. Thiers a choisi ou paru choisir ces derniers ; aujourd'hui entre M. Thiers et M. Barodet, le corps électoral républicain choisit Barodet. Nous le regrettons ; mais la logique exige qu'il en soit ainsi et la logique est plus forte que M. Thiers et M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le Président de la République a usé déjà l'influence qu'il comptait retirer de la libération du territoire. Il avait été battu dans l'Assemblée par le scrutin Buffet-Martel, il vient d'être battu dans les élections électorales, et ses amis de la gauche comptent bien qu'il sera battu encore au scrutin du 27 avril. On dit que M. Thiers, s'il est battu, n'est pas content ; nous le croyons, sans peine, et nous croyons en outre que l'avenir lui réserve de plus amères déceptions.

Depuis deux ans il ensemence le pays de

graine de républicains, il en naît des radicaux et des communards ; M. Thiers n'a le droit, ni de s'en plaindre, ni de s'en étonner.

On assure qu'il laissera fonctionner paisiblement le Comité fédéral républicain d'action électorale du département de la Seine. Cela sent son Comité central d'une lieue, et nous craignons que le Président de la République ne se fasse illusion aujourd'hui, comme avant le 18 mars 1871. Nous craignons qu'il ne donne de nouveau raison à ce jugement porté, dit-on, par M. Guizot :

« M. Thiers est un jeune homme : il ne vi que d'illusions ; il se verrait accroché à un réverbère qu'il se persuaderait qu'il meurt de vieillesse ! »

Nos députés n'ont guère plus raison de se féliciter. Sans doute, ils ont fait acte de courage en nommant M. Buffet, malgré l'opposition de M. Thiers ; mais n'est-il pas bien tard pour commencer la lutte ?

Nos représentants vont pouvoir constater, de leurs yeux, quelle décomposition s'est faite dans le parti de l'ordre et quelle puissance ont acquise les radicaux. Quelques-uns se flattent de ramener à eux le suffrage universel par une loi électorale bien combinée ; c'est une illusion. Sous une république provisoire, dirigée comme la nôtre l'a été depuis deux ans, les élections sont fatalement révolutionnaires. Pour diriger le suffrage universel, il faut un gouverneur définitif et stable, tel que la monarchie, que l'Assemblée avait reçu mission de restaurer.

La loi électorale que l'on médite restera impuissante ; elle agira sur le suffrage universel, comme un aiguillon, c'est-à-dire qu'elle mettra le corps électoral en fureur et le précipitera vers les abîmes de la République radicale.

Chronique générale.

Il paraît que les radicaux manœuvrent autour de M. Thiers pour obtenir une compensation en faveur de M. Grévy. On a demandé pour lui un portefeuille, celui de l'intérieur, en remplacement de M. de Goulard, dont on demande le départ. M. Grévy ayant décliné cet honneur, on avait choisi une autre combinaison : faire de M. Grévy un ministre de l'instruction publique. Mais M. Jules Simon n'a pas accepté cette mutation, à laquelle d'ailleurs M. Thiers ne donnait pas son assentiment.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, dix wagons de la ligne du Nord, chargés de 25 millions en monnaies d'or et d'argent, sont partis de Paris à destination de Francfort. C'est un nouvel à-compte sur l'indemnité.

L'Assemblée avait à peine clos sa session que M. Thiers, toujours pressé de quitter Versailles, est venu s'installer à l'Elysée. Paris est sa maison de campagne.

Les députés recevront, à leur retour, un nouveau rapport de la commission des marchés, rapport dont l'impression vient d'être terminée ; il est l'œuvre de M. de Saint-Victor, député du Rhône, et dévoile certains scandales financiers, à propos des approvisionnements de Paris. La commission demande le renvoi aux ministres du commerce et de la justice. Mais il faudra bien que la commission demande un jour compte au gouvernement de la suite donnée à ces renvois, car ils restent sans résultat.

M. Thiers et M. Buffet se sont-ils fait visite ? Cette question n'est pas encore bien tranchée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

III.

L'HÔTEL LANGENAI.

(Suite.)

Quelques jours avant mon arrivée, Berthe de Langenais venait d'y faire placer une statue de Chateaubriand. Voltaire en est banni.

Excepté les livres et les statues, tout est sombre dans cette nef solennelle.

Le plafond, singulièrement élevé au-dessus du parquet, est formé de solives unies, sans autre ornement que leur belle couleur bistrée.

Rien de plus simple et de plus sévère que le mobilier : banquettes et fauteuils à dos-

sier carré, en bois de chêne comme tout le reste, garnis de velours vert bleuâtre, avec des franges pareilles attachées au bois par des séries de clous à tête dorée.

Au milieu de la salle est une table ovale à pieds tordus, où s'asseoiraient à l'aise de soixante à quatre-vingts personnes ; elle est couverte d'une étoffe chamarrée, épaisse d'un doigt, et qui retombe jusqu'à terre en plis immobiles.

Les croisées sont en deux parties : l'une inférieure, qui s'ouvre ou se ferme au moyen d'une espagnolette ; l'autre, supérieure, élevée de trois mètres du sol, et dont les châssis manœuvrent au moyen de cordons.

Au moment où j'arrivai, toutes les fenêtres étaient fermées : une seule, ouverte dans sa partie supérieure, laissait arriver un souffle d'air et un rayon de jour.

Dans le trajet lumineux de ce rayon qui éclairait sa tête et laissait dans l'ombre ses pieds, Berthe de Langenais, debout devant la grande table, lisait dans un in-folio, la main appuyée sur la page ouverte.

Sans doute un instinct secret lui dit qu'il

j'étais, car je vis passer sur son visage une fugitive rougeur.

Quand son oncle m'eut nommé, elle me tendit amicalement la main, et m'exprima, dans des termes d'une gravité affectueuse, tout le plaisir que sa famille éprouvait à me recevoir ; puis elle ajouta :

— Votre arrivée est même pour nous un événement presque religieux, puisque vous êtes le dernier des Langenais, et que ce nom doit vivre ou périr par vous.

L'accent de ces paroles était doux, mais les termes en avaient une solennité qui me glaça ; la première impression répondait à l'idée que je m'étais faite de M^{lle} de Langenais, nature supérieure, enveloppée d'une ombre poétique par sa vieille noblesse, arbre foudroyé dont je la croyais la dernière fleur.

D'une taille élevée plutôt que moyenne, svelte, mais de formes accomplies, Berthe a dans ses mouvements une dignité remarquable ; elle impose plus qu'elle ne séduit.

Sa tête semble détachée d'une toile espa-

gnole, tant l'attitude en est pensive ; ses traits, réguliers comme la sculpture, frappent surtout par leur habituelle immobilité ; la partie saillante de ce beau visage encadré dans d'épais bandeaux de cheveux noirs, ce sont les yeux.

Rien d'extraordinaire comme ce regard net et limpide, dont on sent le poids, même quand on l'évite ; pénétrant et naïf, il est un monde pour la pensée.

Que de fois je me suis demandé, en considérant à la dérobée la lueur de cette noire prunelle : Est-ce l'étoile de l'innocence ? est-ce la paix du cœur ? est-ce la flamme de la jeunesse ? est-ce le feu nourri de larmes, de jeûnes, de prières et de rêveuses ardeurs que les cloîtres des temps passés voyaient s'allumer sous la paupière des nonnes ?

Mon ami, je ne crois pas qu'il existe une autre femme pareille à celle dont je t'esquisse le portrait ; sa place n'est pas dans ce monde, et je ne sais ce qu'elle est venue y faire.

Quant à moi, plus familier avec les élégantes évaporées de Paris, je demeurais in-

L'Union prétend aujourd'hui qu'il y a eu purement échange de cartes entre les deux présidents.

Une autre feuille soutient que M. Thiers a reçu plusieurs fois M. Buffet, et, par un revirement dont il faut se féliciter, on assure dans le monde présidentiel que les relations entre les deux présidents sont établies maintenant sur le pied le plus amical.

Du reste, M. Buffet a fait ses visites officielles ; il s'est présenté chez M. Grévy, son prédécesseur au fauteuil présidentiel. Le nouveau président a réitéré à l'honorable démissionnaire, et dans les termes les plus chaleureux, qu'il s'efforcera de s'inspirer des traditions inaugurées par lui, un plus excellent modèle ne pouvant être suivi. M. Grévy s'est empressé de répondre que, par son attitude personnelle, il lui rendrait la tâche aussi facile que possible.

M. Buffet a choisi, dit-on, pour secrétaire M. Eugène Dufeuille, rédacteur du *Journal de Paris*.

On causait à la présidence de la réorganisation de l'armée et des efforts que fait le Président pour nous relever de nos désastres.

— La réorganisation marche, interrompit M. Thiers, et déjà je constate de grands progrès dans notre état militaire, mais il ne faut pas aller trop vite ; chaque chose a son temps : « Dans vingt ans j'aurai une excellente armée. »

C'est bien long, vingt ans !

Depuis deux ou trois jours, on parle beaucoup de la démission de M. d'Arnim, ou du moins du remplacement de ce diplomate au poste de Paris. Ces bruits, sans être absolument dénués de fondement, ne doivent cependant être accueillis qu'avec une extrême réserve.

M. d'Arnim s'est, en effet, plaint à plusieurs reprises de la froideur trop naturelle avec laquelle il a été reçu dans les salons parisiens, et il a manifesté au gouvernement allemand le désir d'être envoyé de nouveau à Rome, dont il a apprécié beaucoup le séjour pendant une première ambassade. Mais il est inexact que, non content d'avoir manifesté ces désirs, M. d'Arnim ait pris le parti de donner sa démission, si satisfaction immédiate ne lui était pas donnée.

Quoi qu'il en soit, il faut attendre les événements. Si M. d'Arnim donne sa démission ou s'il obtient d'être envoyé à Rome, son successeur semble devoir être le général Manteuffel, qui s'est toujours signalé par une conduite fort sage vis-à-vis de la France, et a fait preuve d'une modération à laquelle il faut rendre justice.

Les journaux de Lyon contiennent une pièce assez curieuse : c'est le projet de proclamation que M. Barodet voulait faire afficher pour annoncer la suppression de la mairie centrale. Qu'on en juge :

terdit devant cette créature vêtue de noir, splendide et ténébreuse comme une évocation de la tombe.

Grâce à la bonhomie provocante de M. de Langenais, la conversation s'engagea de manière à me mettre un peu plus à l'aise.

Le lieu où nous étions la porta naturellement vers des sujets élevés ; on parla littérature, histoire, peinture, architecture, voyages, découvertes scientifiques : on parla de tout.

Les habitudes dissipées de ma vie n'ont pas détruit absolument les goûts que tu m'as connus pour l'étude, j'y ai gagné bien des choses qu'on n'apprend point aux leçons de l'école où j'ai vécu ; cependant, je ne tardai pas à m'apercevoir combien peu je savais auprès des vastes connaissances que laissait voir ma cousine.

Avant une heure, elle avait parcouru devant moi et comme en jouant le clavier du savoir humain.

Aucune de ses idées qui ne s'élevât dans les sphères les plus hautes et qui ne fût formulée dans le style du grand siècle.

« Chers concitoyens,

» L'Assemblée nationale vient de nous remplacer, d'urgence, sous le régime des préfets-maires.

» Nos libertés municipales, dont nous avons été privés pendant de si longues années, nous les perdons une fois encore.

» C'est une épreuve de plus qui s'impose à notre patriotisme : nous la supporterons, comme les autres, avec le calme et la dignité qui conviennent à des républicains.

» Nous saurons respecter même la loi d'exception qui nous frappe, n'oubliant pas que nous possédons, dans le suffrage universel, l'arme légale, pacifique et sûre, qui nous permettra, sans trouble pour le travail, sans périls pour la République, de reconquérir tous nos droits.

» Les résultats obtenus par l'administration municipale, dans les temps difficiles qu'elle a traversés, sont connus de tous.

» L'opinion publique, juge suprême, prononcera.

» Lyon, le 6 avril 1873.

» Le maire de Lyon,

» Signé : D. BARODET. »

Le préfet s'est opposé à ce scandale par la lettre suivante :

» Lyon, le 7 avril 1873.

« Monsieur le maire,

» Je viens de recevoir, à titre de dépôt légal, un exemplaire de l'affiche que vous vous proposez de faire publier.

» Outre que cet avis contient des assertions inexactes, il constitue une critique officielle d'une décision de l'Assemblée souveraine. Je ne puis donc, par ce motif, en autoriser la publication.

» Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le préfet du Rhône,

» Signé : CANTONNET. »

Quant au conseil municipal, il continue à se dissoudre. Les démissions se sont suivies si bien qu'il ne reste plus, à l'heure actuelle, que six conseillers : MM. Le Royer, Ferrouillat, Bessières, Marceau, Ducarre et Barodet.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

La période électorale, pour le 27 avril, il ne faut pas l'oublier, est déjà ouverte ; dans les prochains scrutins, les électeurs vont donner un bill d'indemnité à la droite en envoyant des députés prêts à la renforcer, ou ils vont lui montrer que le pays les condamne.

Il est encore trop tôt pour calculer toutes les chances du scrutin ; cependant, le mouvement des esprits commence à se manifester dans plusieurs départements.

Dans la Gironde, l'élection paraît être entre les mains de la ligue électorale républicaine, qui se reconstitue telle qu'elle était composée, il y a peu de temps, alors qu'elle assura la victoire au candidat radical, M. Caduc.

Jamais paroles aussi nobles n'avaient été proférées devant moi par des lèvres aussi pures ; jamais plus entraînant éloquence ne m'avait frappé.

Une demi-heure avant le dîner, lorsque M^{lle} de Langenais nous quitta pour aller s'habiller, elle s'éloigna lentement d'un pas qui semblait à peine effleurer le parquet.

Mon cousin me prit le bras et nous descendîmes au jardin.

— Eh bien, me dit-il, comment la trouvez-vous ?

Je répondis :

— C'est une reine !

— Oui, dit M. de Langenais, elle semble avoir hérité de toute la distinction des femmes dont les portraits sont ici.

Il me montrait de la main la salle des tableaux.

— Vous avez pu juger, continua-t-il, de son intelligence et de sa haute instruction. Le curé de Notre-Dame, que vous connaissez, et moi-même, nous lui avons appris ce que nous savions ; mais elle nous a laissés bien vite en arrière ; à quatorze ans, elle en

Dans le Jura, les républicains désignent déjà, comme candidat, M. Wladimir Gagneur, qui siégeait à l'extrême-gauche sous l'Empire ; ils auront certainement à cœur de venger l'outrage fait par la droite à leur député, M. Grévy.

On sait combien les républicains sont nombreux dans la Nièvre, et M. de Latrade, ancien préfet, républicain conservateur, qui a posé sa candidature sur le terrain du Message, paraît avoir dans la Corrèze les plus grandes chances de succès.

Enfin, dans la Marne et le Morbihan, ce sont des députés républicains que l'on doit remplacer ; il est douteux que leurs électeurs reportent leurs voix sur des monarchistes.

On voit se reconstituer dans les Bouches-du-Rhône, dans la Gironde, dans la Nièvre, dans le Jura, des *Ligues électorales* qui ont su habilement se mettre à l'abri de la loi et exister de fait en permanence, alors qu'elles semblent se dissoudre après chacune des élections auxquelles elles ont pris une part active.

Qui pourrait dire si, dans les circonstances actuelles, elles ne rallieront pas beaucoup d'électeurs très-soucieux des principes conservateurs, mais en même temps ennemis des partis, évidemment incapables de s'entendre pour rien constituer ?

Dans la Seine, la candidature de M. de Rémusat se trouve bien compromise, car les conservateurs ne voteront pas pour ce vieux compère de la politique funeste de M. Thiers, dans l'opposition comme dans le gouvernement.

Les radicaux communards ont mis en avant le nom du citoyen Barodet. La *République française* et le *Siècle*, tout en repoussant M. de Rémusat, avaient évité, jusqu'à ce jour, de se prononcer en faveur du maire central de Lyon : mais voici déjà M. Gambetta, qui n'est pas encore au pouvoir, débordé ; les meneurs du radicalisme se sont réunis, ont constitué un de ces comités qui ont précédé l'avènement de la Commune et signifié à la presse radicale qu'elle devait adopter la candidature du citoyen Barodet.

Le citoyen Gambetta s'exécute, dans la *République française*, et déclare que la candidature du citoyen Barodet est le produit d'un mouvement spontané et général de l'opinion républicaine.

Quant au *Siècle*, il n'a pas encore pris son parti, mais il faudra bien qu'il s'exécute à son tour, car il n'a pas oublié le sort de son ancien collaborateur, le citoyen Chaudey.

Voilà les préludes de ce qui arrivera inévitablement, si M. Thiers est chargé de présider aux prochaines élections générales ; la Commune deviendra maîtresse de la France et commencera par fusiller les citoyens Thiers et Gambetta.

Il serait question aussi de la candidature de M. Riant qui, dans une des précédentes élections, avait réuni, à Paris, un assez grand nombre d'honorables suffrages.

On assure que le gouvernement se montre disposé à convoquer prochainement les

savait plus que ses maîtres. Il n'est pas de jour où elle ne passe, depuis lors, cinq à six heures dans la bibliothèque. N'allez pas croire, cependant, qu'elle gâte par un ridicule pédantisme cette supériorité si rare chez les femmes.

Je l'interrompis pour me récrier sur le naturel exquis que j'avais remarqué dans les paroles de ma cousine.

— Soyez sûr, ajouta-t-il en riant, que Berthe n'est pas un bas-bleu.

— Après la beauté, je ne connais rien de plus attrayant chez une femme que l'intelligence.... M^{lle} de Langenais, complète l'une par l'autre ces deux brillantes qualités.

— Ajoutez-y le cœur le plus doux et le plus grand, et votre portrait ressemblera. Du reste, à mesure que vous la connaîtrez, elle vous paraîtra de plus en plus digne de nos éloges.

— Mais, mon cher cousin, fis-je après une courte pause, il me semble que, dans votre lettre à ma tante, vous parliez de quelques excentricités de caractère peu en harmonie avec ce temps de république ?

électeurs des quatre départements du Rhône, de Loir-et-Cher, de la Charente-Inférieure et de la Guadeloupe qui ont aussi une vacance à l'Assemblée nationale.

Cependant, ces élections ne se feraient pas le 27 avril.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les courriers d'Espagne ne sont pas arrivés hier matin, pas plus celui de Barcelone que ceux de Madrid et de Saint-Sébastien ou de Bilbao.

Quelques dépêches sont publiées par l'Agence Havas. D'après leurs renseignements, les opérations préliminaires du passage de l'Ebre seraient commencées par les carlistes ; en même temps la vieille Castille est sillonnée par des bandes qui surveillent le chemin de fer et seront en mesure de s'en rendre maîtresse au moment voulu.

De nouveaux désordres ont éclaté dans la province de Valence et à Alcoy ; le gouvernement central a refusé toutefois de destituer les autorités locales, sous prétexte que ce serait enfreindre la loi. Ce beau scrupule est vraiment étrange dans la bouche de M. Figueras.

On sait que M. le vicomte de Bonald avait été arrêté au retour d'une mission qu'il venait de remplir à Palma, dans les îles Baléares : l'Union nationale de Montpellier annonce qu'après une captivité de quelques jours il a été mis en liberté. Il est actuellement, ajoute-t-elle, à bord de la frégate l'*Armide*, envoyée à Barcelone par le gouvernement français pour protester nos nationaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Caisse d'Épargne

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Compte-rendu de l'exercice 1872.

L'an mil huit cent soixante-treize, le cinq mai, à sept heures et demie du soir, MM. les directeurs de la Caisse d'épargne, réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ont pris la délibération suivante.

M. Bodin, maire de cette ville, préside l'assemblée, assisté de M. Le Blaye, élu secrétaire, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Lecoy, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1872, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice précédent.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit :

— En effet, me répondit M. de Langenais, Berthe est arriérée de trois cents ans ; elle a, comme Napoléon, la plus forte antipathie pour le terrible esprit de nouveauté qui parcourt le monde. Si vous l'épousez, et que vous ayez l'intention de suivre une carrière politique, peut-être ne seriez-vous pas toujours d'accord avec votre femme. A moins, ajouta-t-il en riant, que vous ne soyez vous-même un demeurant du quinzième siècle.

— Dieu m'en préserve ! m'écriai-je, mais rien ne m'oblige à parler politique : mon caractère me porte même à m'occuper beaucoup plus de peinture que de journaux.

— Il se peut, fit M. de Langenais en hochant la tête, que, là encore, vous ne soyez pas d'accord.

— Un proverbe dit qu'on n'est jamais bien d'accord quand on est toujours du même avis.

(La suite au prochain numéro.)

Messieurs,

Conformément aux statuts qui règlent la marche des opérations de notre Caisse d'épargne, M. le trésorier remet chaque année, à cette époque, un compte sommaire accompagné de toutes les pièces justificatives au moyen desquelles on peut être édifié d'une manière complète sur les mouvements des capitaux et sur le résultat qui en a été la conséquence pendant l'exercice qui vient d'être clos.

La vérification des comptes de l'année 1872 nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce compte, arrêté le 31 décembre 1872, se solde, en faveur de la Caisse d'épargne, par 4,269,264 fr. 40, en capital et intérêts.

Passant aux comptes du grand-livre, nous avons pu voir que la Caisse devait :

1° Aux déposants....	4.268.492 f. 02
2° A la Caisse d'épargne (son compte capital).....	45.167 17
Total du débit.....	4.313.359 19
Que l'avoir de la Caisse se composait de :	
1° Solde de la Caisse des dépôts et consignations..	4.269.264 40
2° Inscriptions de rentes appartenant à la Caisse.....	44.096 65
3° Encaisse du comptable, au 31 déc. 1872.....	4 44

Total du crédit..... 4.313.359 19

Nous avons ensuite recherché quel avait été le résultat des opérations pendant l'exercice 1872 et nous avons constaté :

1° Que le capital au 31 décembre 1871 était de.....	43.433 f. 35
2° Que les arrérages des rentes perçus en 1872 étaient de.....	4.930 »
3° Que les bonifications provenant de la retenue de 0 fr. 25, de.....	3.714 87
Total.....	48.778 22
Dont il faut déduire les frais généraux de l'année...	3.611 05
Solde créditeur, fin d'année 1872.....	45.167 17
L'année dernière, ce solde était de.....	43.433 35

Reliquat représentant le bénéfice de 1872..... 2.033 82

Pour terminer ce travail, il nous restait à établir l'actif net de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1872.

A cette époque, il se composait de :	
1° Son immeuble estimé.....	31.711 f. 63
2° Des inscriptions de rentes (fonds de dotation).....	44.096 65
3° Du fonds de réserve.....	1.070 52
Avoir net de l'établissement au 31 décembre 1872.....	76.878 80
Au 31 décembre 1871, l'actif net était de.....	74.844 98
Le bénéfice de l'année 1872, déjà indiqué, est donc de.....	2.033 82

Au 31 décembre 1872, il était dû à la Caisse d'épargne :

1° Par dépôts et consignations.....	4.269.264 f. 40
2° Encaisse du comptable.....	4 44
Total.....	4.269.262 54

Et la Caisse devait à déposants..... 4.268.492 02

Différence, formant le fonds de réserve..... 4.070 52

Les deux titres de rentes appartenant à la Caisse sont aux mains du trésorier qui nous les a représentés.

Au 31 décembre 1872, il y avait en portefeuille :

16 inscriptions de rentes appartenant à divers, ayant une valeur de.....	377 fr.
Il a été reçu, du 1 ^{er} janvier 1873 au 5 avril, 6 inscriptions d'une valeur de.....	292 »
Total : 22 inscriptions d'une valeur de.....	669 »
Il a été retiré, du 4 ^{er} janvier 1873 au 5 avril, 5 inscriptions d'une valeur de.....	222 »
Il reste donc en portefeuille, le 5 avril 1873, 17 inscriptions d'une valeur de.....	447 »

Messieurs, tous les comptes de notre Caisse d'épargne sont dressés avec une netteté, une régularité et une exactitude qu'on doit rencontrer rarement dans la comptabilité; la tenue de tous les livres est parfaite, nous vous proposons donc d'approuver ces comptes et de proclamer de nouveau votre satisfaction pour celui qui en a le travail et la responsabilité.

Après l'examen des comptes de 1872, reconnus exacts par la commission qui était chargée du contrôle des opérations de cet exercice, et l'exposé du compte-rendu fait par M. Lecoy, rapporteur de la commission, M. le président propose à l'assemblée générale de vouloir bien déclarer régulière et approuver la gestion de M. Choyer pendant l'année écoulée et de lui en donner *quibus* définitif.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes de M. Choyer.

Fait et délibéré à Saumur, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

Il paraît que M. le maire d'Angers n'a pas pu voir M. le ministre de la guerre à son passage dans sa ville.

Voici ce que nous lisons dans le *Patriote*, d'Angers :

« Il est vrai que M. le maire a été averti par un commissaire de police que M. le ministre se rendrait *peut-être* à l'Hospice, mais comme il désirait vivement entretenir M. de Cisse de la question de l'établissement du quartier de cavalerie, il a cru devoir se tenir à la mairie, s'attendant toujours à être mandé à la préfecture. L'attente a été vaine.

» M. le maire et son adjoint, ayant appris par hasard que le ministre prenait à trois heures le chemin de fer, se sont rendus à la gare. Mais ils n'ont pas été plus heureux. Quand ils sont arrivés, le train venait de partir, et ils n'ont trouvé que M. le préfet et les quelques généraux qui venaient de reconduire le ministre.

» La question du nouveau quartier de cavalerie n'est donc pas plus avancée qu'auparavant. »

L'Union de l'Ouest fait remarquer, pour toute réponse, que M. Maillé a bien su ne pas manquer M. Gambetta, lorsque le tribun vint banqueter à Angers, l'année dernière. C'était beaucoup moins intéressant pour la ville.

On assure que le ministre de la guerre a décidé d'établir, à Angers, un régiment de pontonniers.

Le général de Cisse y a couché, l'avant-dernière nuit, à La Flèche.

M. le général de Cisse, ministre de la guerre, est arrivé hier soir à Tours.

Il a été reçu à la gare par MM. les généraux Chanzy et Bastoul, et par le maire et les adjoints de la ville. A quatre heures, il a traversé la rue Royale en calèche accompagné des autorités militaires et civiles.

La messe militaire, établie à Orléans par Mgr Dupanloup, et favorisée par M. le général comte de Potier, a déjà obtenu d'heureux et rapides succès.

C'est à Saint-Pierre-du-Martroi qu'elle est dite chaque dimanche à onze heures par M. l'abbé Rémy, qu'une récente ordonnance de Mgr l'évêque d'Orléans vient de nommer aumônier des troupes formant l'effectif de la garnison.

Mais, ajoutent les *Annales religieuses* à qui nous empruntons ces détails, dimanche dernier, c'était jour de revue.

Nos braves chasseurs du 13^e allaient-ils donc être privés de leur messe ? Loin de là. Ce devait être au contraire l'occasion d'un triomphe, et la religion, proscriée de notre caserne depuis 1830, y a fait ce jour-là sa rentrée avec honneur.

Dès le matin, les militaires s'étaient mis à l'œuvre pour dresser un élégant autel dans la vaste cour de la caserne et rivalisaient entre eux de zèle et d'efforts pour l'orner et le décorer avec autant de piété que de bon goût.

A huit heures, M. l'abbé Rémy officiait. Cette messe militaire, en plein air, au milieu des religieuses symphonies de la fanfare, dirigée avec tant d'intelligence et d'habileté par son jeune et savant chef, avec lesquelles alternait le chant des cantiques, rappelait la messe si émouvante des camps.

Faits divers.

Le tirage au sort avait lieu l'autre semaine à Mortagne.

Un jeune conscrit, de belle taille et bien décollé, se présente à l'appel de son nom et extrait de l'urne un numéro.

Le sous-préfet lui demande s'il a des motifs d'exemption à faire valoir.

— Oui, monsieur, j'ai du fer et du cuivre dans le ventre.

Grand éclat de rire dans la salle, le sous-préfet a de la peine lui-même à conserver son sérieux.

— Ce ne sont pas des motifs prévus par les instructions, réplique ce dernier.

— Je vous assure, monsieur le sous-préfet, que j'ai du fer et du cuivre dans le ventre, ou si vous voulez, j'ai six couteaux qui ne veulent pas déguerpir; ce n'est pas ma faute, je fais tous mes efforts.

A cette déclaration faite avec le plus grand naturel, nouvelles marques d'hilarité auxquelles notre malheureux conscrit s'associe presque malgré lui.

Mais M. le sous-préfet le rappelle au respect des convenances, et lui dit que ses camarades et lui n'ont pas été appelés en ce lieu pour s'y livrer à d'inconvenantes plaisanteries.

Le conscrit, un peu abasourdi par cette remontrance, balbutie, pâlit; il persiste cependant dans son étrange déclaration.

Son teint blême, sa figure amaigrie décèlent chez lui un état de souffrance non douteux. Le cas était assez embarrassant.

Le maire de la commune est questionné; il affirme que son jeune administré n'a rien dit que de très exact; ses camarades du tirage apportent le même témoignage. X... a réellement 6 couteaux dans le ventre, qui aujourd'hui lui causent une inquiétude assez naturelle.

Ce malheureux est doué d'un gosier d'une telle élasticité, d'une telle complaisance, qu'il en fait à peu près ce qu'il veut. Avec son gosier, il divertit le dimanche ses camarades, contre lesquels il paria qu'il avalerait tout aussi bien des couteaux que des billes de billard.

Le pari fut tenu, exécuté; les couteaux passèrent comme une muscade, mais si le premier reparut, les autres restèrent en chemin. Or, il s'en trouve un qui avait une virole de cuivre, et depuis ce moment X... est très-souffrant.

Cette explication donnée, on l'a vivement engagé à user de tous les moyens recommandés par la Faculté pour se débarrasser de ses pensionnaires aussi incommodes que dangereux.

Bibliographie.

Nous n'avons pas besoin de recommander au Clergé et aux Fidèles le MOIS DE MARIE DE NOTRE-DAME DE LOURDES, abrégé de *Notre-Dame de Lourdes*, divisé en 31 Lectures, avec une prière spéciale à la fin de chacune d'elles, par M. Henri Lasserre, dont la 18^e édition vient de paraître à la librairie Palmé (1). Cet ouvrage contient un Bref du Saint-Père accordant l'Indulgence plénière aux pèlerins de Notre-Dame de Lourdes, avec des prières composées aux intentions marquées par le Souverain-Pontife.

Tout le monde sait en effet quel charme de récit, quelle puissance de conviction et de conversion possède ce chef-d'œuvre de M. Lasserre. Tout le monde sait aussi ce que renferme de douceur et de force, d'élévation et de simplicité, d'onction et d'entraînement ces prières admirables, ces prières appropriées à tous les besoins de notre temps, qui terminent chaque Lecture et qui ne sont pas moins émouvantes que le texte même de cette divine histoire.

Ce que tout le monde sait surtout, ce dont la France chrétienne a été le témoin, c'est que, honoré du Bref du Saint-Père adressé à l'auteur, revêtu de l'approbation de M^r l'évêque de Tarbes et de Lourdes, recommandé par la plupart des Evêques, ce livre a produit l'année dernière un incalculable bien. Lu publiquement en chaire aux fidèles assemblés pendant chaque jour du mois de mai, il a soulevé les peuples au nom de la très-sainte Vierge et les a entraînés en pèle-

(1) Chez Victor Palmé, éditeur, rue de Grenelle Saint-Germain, 25, à Paris. — Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50. Envoi immédiat contre timbres-poste.

rinages immenses vers le lieu des Apparitions.

— « Durant les Lectures de ce *Mois de Marie* extraordinaire, nos églises étaient pleines comme un jour de Pâques, disaient tous les prêtres du pèlerinage; et déjà avant la fin de mai il n'y avait qu'un cri dans nos paroisses : « Nous voulons aller à Lourdes, » répétait-on de toutes parts. Nous ne conduisons pas ici nos peuples, ce sont nos peuples qui se sont levés en disant : « Dieu le veut ! »

« C'est ainsi que le Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes ayant été lu à Poitiers, à Nantes, à Périgueux, à Toulouse, à Angoulême, à Marseille, à Angers, à Niort, à Avignon, au Mans, à Bordeaux, à Limoges, dans trois ou quatre mille paroisses rurales, il est advenu que les campagnes et les villes se sont levées et mises en marche vers la Grotte de Lourdes. Il y est allé, l'année dernière, environ 400,000 hommes. En supposant les mêmes proportions, si le livre de M. Lasserre continue à se répandre, et si, comme tout donne lieu de le penser, le *Mois de Marie* est lu en mai prochain dans toutes les paroisses où il ne l'a pas encore été, c'est par millions que se compteront cette année-ci les pèlerins à Notre-Dame de Lourdes. » (*Les Pèlerinages illustrés*, p. 6.)

Tous les prêtres, tous les fidèles voudront concourir à ce résultat. Le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, sera lu au mois de mai prochain dans toutes les églises de France.

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS

Les Propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffit de demander à la Maison de PARIS des Echantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un Catalogue complet est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants

Vêtements ecclésiastiques

BONNETERIE, CORDONNERIE
CHAPELLERIE, CHEMISERIE, GANTERIE
CRAVATES, PARAPLUIES
COUVERTURES DE VOYAGE

Seules Succursales en province :
à Lyon, Marseille, Nantes et Angers,
Et à PARIS, place Clichy,
au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalsicière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61.224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La *Revalsicière Du Barry* a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalsicière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsicière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche onze mai mil huit cent soixante-treize, à midi précis.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le huit mars mil huit cent soixante-treize, enregistré :

Et à la requête de M. Ferdinand-Léon-Louis-Baptiste Joulain, instituteur, demeurant à Noaillé, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M. Charles-Emile-Léon Joulain, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Célestine-Marie Cordé, décédée à Noaillé, le deux octobre mil huit cent soixante-douze ; ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence de :

M^{me} Josephine-Françoise David, veuve de M. Pierre-Lucien-Charles Cordé, en son vivant clerc de notaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau ; cette dame actuellement femme de confiance, demeurant à la Riche, barrière Sainte-Anne, près Tours (Indre-et-Loire), au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, Lucien-Emile Cordé ; cette dame ayant pour avoué constitué M^e Chedeau ;

Et encore en présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Etienne Cordé, propriétaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Joulain, ci dessus nommé ;

2^o M. Louis Cordé, charpentier, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Lucien-Emile Cordé, ci dessus nommé ;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche onze mai mil huit cent soixante-treize, à midi précis, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

1^{er} LOT.

Une maison, située au bourg de Varennes, actuellement occupée par le sieur Hallouin-Couesneau, composée de plusieurs chambres au rez-de-chaussée, donnant sur la place, premier étage, grenier au-dessus, couvert en ardoises, cour, servitudes, jardin, le tout dans un ensemble, d'une contenance d'environ cinq ares, joignant au nord M^{lle} Prudhomme, au couchant la place du bourg et au midi la route de Chavigny.

Mise à prix, cinq mille francs ; ci..... 5,000 fr.

2^e LOT.

Un morceau de terre labourable, situé au canton de Launay, commune Varennes, contenant environ onze ares, joignant au nord Hallouin.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 »

3^e LOT.

Un morceau de terre labourable, situé au Champ-des-Saules, même commune, contenant environ trente-trois ares, joignant au nord un chemin, au levant Lefef et au couchant Guillon.

Mise à prix, mille huit cents francs, ci..... 1,800 »

4^e LOT.

Un autre morceau de terre labourable, au Champ-des-Iles, même commune, d'une contenance d'environ trente-trois ares, joignant au nord un chemin, au levant Hersard, au midi M^{me} veuve Langlois et au couchant Biémont.

Mise à prix, mille cinq cents francs, ci..... 1,500 »

A reporter. 8,800 »

Report. 8,800 »

5^e LOT.

Un morceau de terre, aux mêmes canton et commune, nommé le Prétier, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, joignant au nord la rue, au levant Frémont, au midi une charrière et au couchant la veuve Langlois.

Mise à prix, mille trois cents francs, ci..... 1,300 »

6^e LOT.

Un morceau de terre labourable, situé à la Malaiserie, même commune, d'une contenance d'environ vingt-deux ares, et joignant au nord la rue, au levant une charrière, au midi M. Frambault et au couchant Lecomte.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 »

7^e LOT.

Un morceau de terre, affilé de vigne, situé au canton de Ganre, commune de Varennes, d'une contenance d'environ quatre ares, joignant au nord M. Delacour, au levant Fresneau, au midi la rue, au couchant Rousse.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 »

8^e LOT.

Un autre morceau de terre, affilé de vigne, situé aux mêmes canton et commune, d'une contenance d'environ quatre ares, et joignant au levant Fresneau, au midi le chemin et au couchant Biémont.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100 »

9^e LOT.

Un morceau de pré, situé au port de Montsoreau, commune de Varennes, contenant environ trente-huit ares cinquante centiares, et joignant au nord M. Guillon, au levant une charrière, et au couchant la veuve Tessier ;

Mise à prix, mille huit cents francs, ci..... 1,800 »

10^e LOT.

Une portion de maison, située au bourg de la commune de Varennes, actuellement occupée par le sieur Epagneul, marchand, ladite portion comprenant une chambre au nord de la maison, grenier au-dessus, cave dessous, la moitié au couchant des latrines, et enfin droit de mitoyenneté à la cour et au puits, joignant au nord la portion appartenant à M. Cordé-Guillon, au nord la rue de la Motte, et au levant la place du Bourg ;

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 »

11^e LOT.

Une maison, située à l'entrée du bourg de Varennes, au midi comprenant divers logements d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terre, le tout dans un ensemble d'une contenance d'environ onze ares, et joignant au nord M. Rousse, au couchant Pavillon, au midi Milsonneau, et au levant la grande-route vicinale ;

Mise à prix, mille cinq cents francs, ci..... 1,500 »

12^e LOT.

Un morceau de terre, situé dans les Mietteries, dite commune de Varennes, contenant environ quarante-neuf ares cinquante centiares, le dit morceau affilé de rangées de vigne, joignant au nord Coulou, au levant Jacob, et au couchant la route ;

Mise à prix, deux mille trois cents francs, ci..... 2,300 »

13^e LOT.

Un morceau de terre, affilé de vigne, situé au canton de la Bellière, même commune, contenant environ trente-trois ares, et joignant au levant M. Robert, au midi Béchereau, et au couchant la dame Chévrier ;

A reporter. 18,800 »

Report. 18,800 »

Mise à prix, mille huit cents francs, ci..... 1,800 »

14^e LOT.

Un morceau de terre, situé aux Herveries, commune de Varennes, contenant environ quatre ares, et joignant au nord et au levant Nérét, au midi Dryanne, et au couchant David ;

Mise à prix, cent trente francs, ci..... 130 »

15^e LOT.

Un morceau de terre, situé à la Bellière, même commune, contenant environ vingt-deux ares, et joignant au levant René Guillot, au midi la charrière, et au couchant Dryanne ;

Mise à prix, mille trois cents francs, ci..... 1,300 »

16^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de la Malaiserie, même commune, contenant environ quarante-deux ares, joignant au nord Lecomte, au levant la rue, et au couchant Pastural ;

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2,000 »

17^e LOT.

Un petit morceau de terre, affilé de vigne, situé au canton des Redouets, dite commune de Varennes, contenant environ dix ares, joignant au nord la Charrière, au levant Biémont, au midi et au couchant David ;

Mise à prix, Total des mises à prix : 24,050 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente. Fait et rédigé à Saumur, le 11 avril 1873, par l'avoué-licencié sous-signé.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 12 avril 1873, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris. (178) Signé: ROBERT.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée.

Extrait d'Acte de Société Barrey fils et Guy.

• Suivant acte reçu par M^e Meffray, notaire à Beaufort, soussigné, en présence de témoins, les dix-huit et vingt-deux janvier mil huit cent soixante-treize, portant cette mention :

• Enregistré à Beaufort, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-treize, folio 75, verso, 4. Reçu vingt francs, décimes, quatre francs.

• Signé : CELLÉRIER, M. François Barrey fils, champignoniste, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, d'une part ;

Et M. Eugène Guy, aussi champignoniste, demeurant à Brion, d'autre part ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif, pour la culture, le placement, la vente des champignons de couches et les conserves des produits de cette culture, sous la raison F. BARREY FILS ET E. GUY.

M. Guy pourra seul faire usage de la signature sociale, qui portera ces mêmes noms ; mais elle n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires la concernant.

En conséquence, tous billets, lettres de change, et généralement tous engagements, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la société a été fixé à Bagneux, près Saumur, au domicile de M. Guy.

Cette société a été formée pour cinq ans, du vingt janvier mil huit cent soixante-treize.

Elle pourra être dissoute sur la demande de l'un des associés, à charges, par lui, de prévenir son co-associé un mois d'avance, dans le cas où des inventaires semestriels que les associés seront astreints à dresser, il résulterait qu'elle ne fournit pas à chacun d'eux un bénéfice annuel net de deux mille francs.

M. Guy est chargé exclusivement de la tenue des livres, de la comptabilité, de la caisse et des voyages pour le placement des produits et de leur vente.

M. Barrey donnera ses soins à la culture des champignons, s'occupera de l'approvisionnement des fumiers, terres, blancs de champignons et autres matières premières, ainsi que de l'embauchage des ouvriers.

Le fonds social a été fixé à la somme de quinze mille francs, représentant la valeur des cultures de champignons, de couches établies dans les carrières de Monnet et de Montagan, commune de Bagneux, près Saumur, et dans celle de Brion, et du matériel attaché à ces exploitations.

Pour extrait, Signé : MEFFRAY.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de société a été fait au greffe du tribunal de commerce de Saumur le 7 février dernier, et au greffe de la justice de paix du canton sud de la même ville le 10 du même mois.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, ancienne route d'Angers, n° 98, comprenant quatre chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, greniers, buanderie, caves, cour, écurie, hangar, jardin, passage sur la Levée-Neuve ;

2^o JOLIE PETITE MAISON DE MAITRE, jardin et verger, bâtiments de fermier, terres et prés, sur le bord de l'Authion, au Port, commune de Vivy, d'une contenance de 2 hectares 74 ares 57 centiares ;

Le tout dépendant de la succession de M^{me} veuve Honoré-Constant Dumény-Jusseume.

S'adresser, pour traiter, à M. BERANGER-GUERIN, à Saint-Lambert, ou à M^e CLOUARD, notaire. (179)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE

LA MAISON-BLANCHE

Communes du Coudray Macouard, de Distré et d'Artannes,

Contenant 50 hectares 96 ares 46 centiares, dont 4 hectares 89 ares 29 centiares en prés.

S'adresser, pour traiter, à MM. BLOT et BODIN, qui se trouveront à Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, tous les samedis ; à M. BULEAU, expert au Coudray, ou à M^e CLOUARD, notaire. (148)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Chouetterie, appartenant à M^{me} veuve PARIS ;

JARDIN ;

Plus DEUX CHAMBRES et greniers au-dessus, même rue, dans une cour commune. S'adresser à M^e CLOUARD. (167)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Située au village de Messemé, commune du Vaudelnay Rillé, canton de Montreuil-Bellay, sur la route de Doué au Puy-Notre Dame et sur la ligne du chemin de fer projeté de Montreuil à Chalonnes ;

Bâtimens d'habitation nouvellement remis à neuf et en parfait état ; Vastes bâtimens de servitudes, pressoir, écurie, remises, caves ; Basse-cour, jardin potager ; Grand clos, attenant à la maison et entouré de murs, planté pour la plus grande partie en vignes d'excellent rapport.

Entrée en jouissance immédiate. Facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué. (144)

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

POUR CESSATION DE COMMERCE,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 15 avril 1873, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Nourisson, au Café des Voyageurs, à Saumur, rue d'Orléans, n° 55, à la vente publique aux enchères de tout le matériel, les marchandises et le mobilier garnissant ledit café.

Il sera vendu :

Deux billards, vingt-quatre tables en marbre, pieds en fonte, tables en fer, six belles glaces avec frontons, douze grandes banquettes garnies en velours, quarante chaises foncées en latanier, calorifère, comptoirs, jardinières, bois à punch, plateaux et cafetières argentés, un fourneau économique, les accessoires en cuivre, une très-belle pompe à bière, cristaux, verrerie, tasses à café, pendules, étagères, tous les appareils à gaz, tapis, abat jour, foudres cerclés en fer, cognac, eau-de-vie, rhum, liqueurs, bitter, vins rouge et blanc en bouteilles.

Mobilier : Lits garnis, linge, belle armoire, tables, consoles, étagères, table de toilette, tapis, batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

1^o UNE PORTION DE MAISON, rue Royale, avec ou sans magasin ; 2^o UNE AUTRE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon.

S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

CHAPELLERIE.

GUSTAVE FOUCHÉ

3, rue d'Orléans,

SAUMURIEN

Informé sa clientèle qu'il est possesseur du conformateur breveté, qui permet de prendre la mesure exacte de la tête et de fabriquer toutes espèces de coiffures ne gênant nullement. (116)

ANCIENNE MAISON OGER

Fabrique de Parapluies.

PICARD-OGER

Successeur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de réinstaller, rue du Portail-Louis, 54, à Saumur, un magasin de PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES, etc., à des prix excessivement réduits.

Son magasin possède, pour la nouvelle saison, un très-bel assortiment de haute nouveauté et d'une fabrication irréprochable.

M. PICARD OGER se charge de toutes les réparations concernant cette partie. (159)

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenues les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Saumur, imp. de P. GODET.